

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/59 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/31</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-deux mai deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 12 mai 2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, 1 M. Roland CANIVENQ, Jean Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Vincent FLEURY, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Jean Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représenté : M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM.

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE MOYENS 2017 DU FJEP/CS

Vu la compétence supplémentaire « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation des attributions des subventions ponctuelles au Bureau Communautaire ;

Vu la délibération n°DB2017/07 du Bureau du 1^{er} février 2017 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2017 à conclure avec l'association FJEP/Centre social, représentant une aide financière de la 2C2A à hauteur de 38 000.00 € ;

Vu la demande de soutien financier formulée par le FJEP/CS pour l'acquisition de matériel divers (informatique, mobilier, électroménager..) nécessaire au fonctionnement de son espace citoyen et solidaire ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Sport, vie associative, culture lors de sa séance du 10 mai 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer une subvention à l'ASSOCIATION FJEP / CENTRE SOCIAL à hauteur de 10% des dépenses réalisées pour l'acquisition de matériel (investissement), plafonnée à 2 500 €, dont le budget prévisionnel est de 25 730.16 €
- CHARGE le Président de signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2017 conclue avec le FJEP / Centre Social.

Le Président,

Francis SIGNORET

